

«LALY HAPPY»
S.C.C.V. au capital de 1.000 €
Siège social : 4 Rue du Docteur Lepetit – 63000 CLERMONT-FERRAND
951 875 368 RCS CLERMONT-FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 7 FEVRIER 2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
ET LE SEPT FEVRIER
A DIX HEURES**

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

SONT PRESENTS :

- GC IMMO, gérant, Représenté par son gérant, Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN propriétaire de ...	800 parts
- La société FONCIERE JYC VII, Représenté par son gérant, Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN propriétaire de ...	200 parts

TOTAL ...	1.000 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels 1.000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par la société GC IMMO en sa qualité de Gérant, elle-même représentée par son Président Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble les mille (1.000) parts sociales composant le capital social et ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoirs à conférer.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION : Modification de la dénomination sociale.

La collectivité des associés, décide d'adopter à compter de ce jour, pour dénomination sociale : « **92 LAFAYETTE** ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification corrélative de l'article 3 des statuts.

Comme conséquence de la décision prise à la résolution qui précède, la collectivité des associés décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts « DENOMINATION » :

« Article 3 – DENOMINATION

La dénomination de la société est : 92 LAFAYETTE.

Dans tous les actes et documents émanant de la société la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE » ou des initiales « S.C.C.V. », ensuite de l'énonciation du montant du capital social, du siège social, et du numéro d'identification SIREN, puis la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le Greffe où elle est immatriculée. »

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Pouvoirs à conférer :

La collectivité des associés confère les pouvoirs les plus étendus à tout notaire, clerc, collaborateur et employé de l'office notarial de Maître Jean-Christophe BOYER, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par les associés présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical tick at the end, and a large, sweeping loop on the left side.

«LALY HAPPY»
S.C.C.V. au capital de 1.000 €
Siège social : 4 Rue du Docteur Lepetit – 63000 CLERMONT-FERRAND
951 875 368 RCS CLERMONT-FERRAND

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2024

FEUILLE DE PRÉSENCE

ASSOCIE (prénom, nom, adresse)	PARTS	VOIX	MANDATAIRE (prénom, nom, adresse)	SIGNATURES
La société GC IMMO Représentée par son Président, Mr Jean-Yves CHAZALMARTIN	800	800		
La société FONCIERE JYC VII Représentée par son Président, Mr Jean-Yves CHAZALMARTIN	200	200		
TOTAL	1.000	1.000		

Le Président de Séance certifie sincère et véritable la feuille de présence, contenant une page et à laquelle n'est annexé aucun pouvoir, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés possédant ensemble 1.000 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1.000 voix.

Pour la société GC IMMO,
Mr Jean-Yves CHAZALMARTIN
Président de Séance

